

JOURNAL D'ÉDUCATION

PARAISANT LE JEUDI

ET FORMANT ANNUELLEMENT UN VOLUME DE 624 PAGES IN-8° A DEUX COLONNES

L'ABONNEMENT NE SE FAIT PAS POUR MOINS D'UNE ANNÉE

Canada et États-Unis : une piastre. — France et Union postale : 12 francs 50

RÉDACTION ET ADMINISTRATION : CHEZ M. LÉGER BROUSSEAU, RUE BUADE, 9, A QUÉBEC

N. 33—JEUDI, 8 SEPTEMBRE 1881

SOMMAIRE

Pédagogie : l'autorité doit être raisonnable—Méthode de style : Poésies—Diète : l'unité des forces physiques—Poésie : Notre-Dame du Saguenay—Incorrections de langage relevées dans les journaux—Histoire : le capital mobilier—Géographie : découvertes contemporaines—Philosophie : attributs moraux de Dieu—Arithmétique : table de Pythagore. Algèbre : carré d'une quantité quelconque—Exercices mathématiques : produit de deux fractions périodiques—Physique : les densités par la balance hydrostatique—Chimie : hydracides, sels—Histoire naturelle : artères et veines—Hygiène : l'air des campagnes—Préceptes de politesse—Notre prière : cantique noté (air inédit.)

PÉDAGOGIE

L'AUTORITÉ DOIT ÊTRE RAISONNABLE

S'il est dangereux pour l'autorité de rendre un compte public de ce qu'elle fait, il y a encore pour elle beaucoup moins de dignité et beaucoup moins de profit à engager, pour ainsi dire, une palémique et à se lancer dans une espèce de controverse. C'est bien là ce qui arrive, en effet, lorsque, en présence de commentaires désagréables ou fâcheux, mis en circulation dans une école, l'autorité s'arrange d'une façon plus ou moins directe pour les démentir.

Je n'hésite pas à penser qu'à moins de circonstances tout à fait exceptionnelles, et dont chacun demeure le juge, il vaut encore mieux subir les inconvénients d'une calomnie que la nécessité d'une discussion. Il reste à l'autorité la ressource de faire plus tard ce qu'elle aurait eu tant d'avantage à faire auparavant. Après avoir laissé passer assez de temps pour que les rumeurs s'apaisent et pour qu'elle-même ne soit pas soupçonnée de répondre, elle peut insinuer doucement dans les esprits les idées dont ils auraient

eu besoin d'être prévenus pour se défendre contre toute supposition malveillante. On finira par obtenir ainsi un retour de l'opinion contre ses propres errements, et comme on peut toujours tourner au bien, même les incidents fâcheux, si cette manœuvre légitime est exécutée avec assez d'habileté et de succès, l'autorité pourra, en fin de compte, se fortifier plutôt que s'affaiblir par ce qui sera arrivé. Une fois que les jeunes gens en seront venus à reconnaître qu'ils avaient émis des jugements téméraires, le fond d'honnêteté que chaque homme porte en soi reprendra bien vite le dessus. Autant il est difficile de faire avouer à quelqu'un qu'il s'est trompé, lorsque le public est dans la confiance de cet aveu, autant, au contraire, malgré la fière attitude de notre orgueil et les minauderies de notre vanité, nous sommes disposés à reconnaître notre tort au dedans de nous-mêmes. Cette confession intime que nous nous faisons ainsi à huis-clos est d'autant plus humble qu'elle est plus ignorée ; et pourvu que notre misérable amour-propre ne se sente pas soupçonné d'être vaincu et de se rendre, même à la justice et à la raison, nous en tirons, en pareil cas, une disposition heureuse à réparer le mal que nous avons fait ; nous réhabilitons de nous-mêmes le pouvoir que nous avons méconnu et calomnié.

Voyons maintenant comment le maître doit s'y prendre dans le second cas que nous avons marqué.

Il peut arriver, et il arrive en effet, chaque jour, que l'autorité ne peut et ne doit, à aucun prix, laisser soupçonner les raisons qu'elle a, par devers elle, pour prendre telle ou telle détermination. Non pas, sans doute, que ces raisons soient inavouables comme offensant la vérité et la justice, mais parce que la